

Annabelle LK

Avenida Princep Benlloch 26-32, AD500 Andorra la Vella

Article 1: Introduction

Annabelle LK est un organisme de prestations de coaching qui s'adresse aux clients particuliers et dont le siège est domicilié Avenida Princep Benlloch 26-32, AD 500 Andorra la Vella.. Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par et sont systématiquement remises au client. Ainsi, chaque contrat implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à respecter les présentes CGV. Le client particulier finançant sa prestation à titre privé est dénommé ci-après le client.

Article 2: Echange préalable

Tout démarrage de prestation s'effectue après un échange préalable avec le client, sans engagement, par email ou Whatsapp, qui permet :

- Au client de découvrir la coach et de déterminer si elle lui convient.
- Au coach de faire un point détaillé sur la situation du client et voir si ses prestations sont une réponse appropriée aux besoins du client.
- Aux deux de décider s'ils ont envie de travailler ensemble.

A l'issue de l'échange préalable et sous réserve que les deux parties veuillent travailler ensemble, Annabelle LK proposera la prestation la plus appropriée aux besoins du client, en détaillant la durée, le format, les modalités et le coût.

Article 3 : Démarrage du coaching

Une fois la prestation déterminée d'un commun accord, Annabelle LK envoie au client un lien de paiement Paylink. Le paiement effectué vaut pour acceptation de la prestation.

Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces CGV.

Article 4: Tarifs

Le tarif s'entend sur la base d'une prestation effectuée à distance, par téléphone ou via Zoom, hors frais de communication qui restent à la charge du client. Toute demande de prestation en présentiel partiel fera l'objet d'une étude de faisabilité ainsi que d'une tarification spécifique prenant en compte le temps de transport d'Annabelle LK et autres frais inhérents (transport, réservation de salle)

TVA non applicable.

Sejour Nouveau Souffle: 1500 euros TTC

Coaching 6 mois: les 3 premiers mois 350 euros TTC, les 3 mois suivants 175 euros TTC.

Bilan complet nutritionnel: 575 euros TTC

Séance d'une journée complète: 525 euros TTC

Article 6: Règlement

Le règlement s'effectue en ligne.

La facture sera transmise, seulement sur demande du client, par e-mail sous format PDF, dans un délai de 48h après encaissement.

Aucune séance ne sera effectuée sans règlement préalable.

Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due.

Article 7 : Modalités pratiques

Les séances ont lieu du lundi au vendredi, via Zoom, et sont planifiées conjointement par le client et Annabelle LK.

Annabelle LK propose uniquement des prestations sous forme de forfaits :

- Nombre de séances : de 12 à 20 + 1 entretien préalable + 1 séance de debriefing 3 à 6 mois après la prestation.
- Durée de chaque séance : de 50mn à 1h10 selon les besoins estimés par le coach (ou 25 à 35 mn en cas de demi-séances)
- Fréquence et dates : le rythme est d'une séance hebdomadaire puis bimensuelle et peut être modulé d'un commun accord entre les deux parties.

Article 8 : Confidentialité

Le contenu des séances est confidentiel et Annabelle LK s'en tient au secret professionnel. Annabelle LK décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client pendant la période du coaching et successivement.

Les données relatives au client sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille ou l'entreprise du client.

Article 9 : Approfondissement

Les prestations d'Annabelle LK comprennent :

- un replay de chaque séance sous forme d'un lien Vimeo.
- un accès sur Whatsapp 5 jours sur 7 pour des messages audio ou écrits
- un email récapitulatif envoyé à l'issue chaque séance

Article 10 : Résiliation

Le paiement se fait en début de mois et pour 4 séances minimum. Si le client devait ne pas pouvoir effectuer ses séances, Annabelle LK lui proposerait d'autres dates ultérieures à sa convenance. Si le client ne veut pas poursuivre, il en informe la coach avant le début du mois suivant. Tout mois payé devra être effectué. Aucun remboursement n'est prévu, ni pour changement d'avis, ni pour situation personnelle, une fois la prestation réglée.

Article 11: Propriété intellectuelle

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 12 : Code de déontologie

Le coach s'engage à apporter un soutien inconditionnel à son client, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Il l'aide à se fixer des objectifs motivants et à donner le meilleur de lui-même. Il l'accompagne dans la mise en œuvre des moyens les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

La compétence professionnelle du coach est assurée par ses formations dans le domaine du coaching.

Le coach a lui-même été coaché et continue de faire appel aux services de confrères pour être supervisé dans sa pratique. Il est engagé dans un cheminement continu d'évolution personnelle.

Le coaching est une profession qui demande une réactualisation régulière des connaissances. Le coach se tient au courant des développements de la discipline.

Le coach s'assure que son intervention sert l'intérêt de son client et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation d'accompagnement. S'il ne possède pas la compétence pour intervenir dans le domaine pour lequel on le consulte, il réfère son client à une autre personne-ressource. En aucune circonstance, il ne met à profit la situation de coaching pour tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou sexuel.

Si au cours de la relation d'accompagnement, le coach constate que d'importantes divergences ne lui permettent plus de fonctionner, il est dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Dans la mesure du possible, il veillera à proposer d'autres options à son client.

A l'égard de la profession, le coach se tient à un devoir de réserve dans ses propos et dans ses actes. Il fait preuve de respect à l'égard de la diversité des courants existant dans le domaine du coaching, mais refuse qu'une personne ou un groupe puisse se prévaloir de détenir la vérité en la matière. Le coach contribue à l'image positive de la profession par son comportement, sa compétence et la vision du monde positive dont il est porteur.